



## Procès-verbal du conseil municipal du lundi 17 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le 17 mai à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

**Présents :** Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Corinne LAFFON, Sandrine DURAND, Marie-José METCHE, Lucie GALLOIS.

Messieurs Jean-Paul RIBAUT, Jean-Marc ALLIOUX, Éric LAUTH, Jean-Pierre LOUP, David PARKER.

**Excusés :**

Mme Solange DE PERTHUIS a donné procuration à Mme Chantal JALABERT pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Mme Laurence HÖLDERLE a donné procuration à M. Jean-Paul RIBAUT pour prendre part aux votes et aux délibérations.

M. Rémy BOYER a donné procuration à Mme Lucie GALLOIS pour prendre part aux votes et aux délibérations.

**Abs excusés :** Monsieur Benoit GIRAUDY

**Secrétaires de séance :** Mme Marie-Josée METCHE et Mme Chantal JALABERT.

### Ordre du jour

- Approbation de procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 avril 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Ordre du jour du conseil communautaire

### Délibérations

1. Délibération pour autoriser le Maire à représenter la commune dans le cadre de la procédure de médiation.
2. Délibération pour les répartitions des charges intercommunales de fonctionnement 2020 de l'école du bourg au niveau du RPI
3. Délibération pour les répartitions des charges intercommunales de fonctionnement 2020 de l'accueil de loisir du bourg au niveau du RPI
4. Délibération pour les répartitions des charges intercommunales de fonctionnement 2020 de l'école de Vallesvilles au niveau du RPI
5. Délibération pour fixer les loyers hors charges des 2 logements communaux situés au 1bis et 1 ter allée de la mairie et repris en gestion par la commune à compter du 01/05/2021 et donnant tous pouvoirs à Mme le Maire pour la signature du bail et tout document ou modalités nécessaires à cette nouvelle gestion.
6. Délibération pour le choix du prestataire pour établir la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement et autoriser le maire à demander les subventions auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

## Informations

1. Information sur l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus
2. Rapport d'activités 2019 de Terre du Lauragais.
3. Relecture du PADD : définition d'une date
4. Tableau de répartition pour les élections départementales et régionales

## Vie de la commune

1. Devenir du logement de la poste : compte rendu de visite
2. Compte rendu de la gestion des incivilités
3. Compte rendu des actions menées

## Questions diverses

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2021 pour signature.

Page 7 de ce procès-verbal il est mentionné la phrase suivante :

« Monsieur Ribault propose de consulter la gendarmerie et également la DDT (Direction Départementale des Territoires) et demande s'il y a d'autres volontaires pour travailler sur ce dossier. Madame Gallois propose sa participation. »

Madame Gallois demande à ce que soit retirée : *Madame Gallois propose sa participation.*

Page 3 de ce procès-verbal il est mentionné la phrase suivante :

« Monsieur Parker dit qu'il s'agit d'un pacte en contradiction avec la réglementation. »

Monsieur Parker demande que cette phrase soit retirée.

L'approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 avril a été approuvée à la majorité.

## DELIBERATIONS

### 1. Médiation

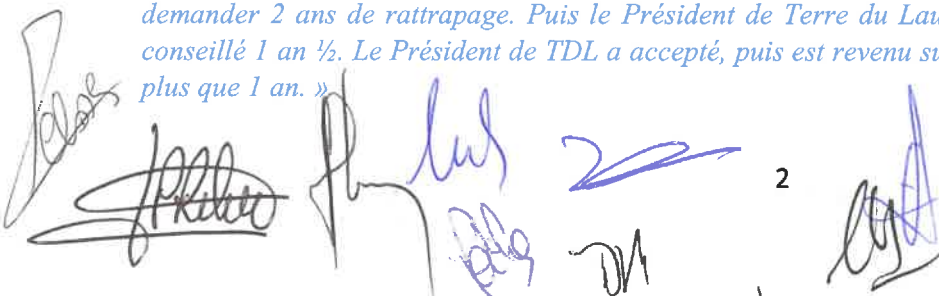
Madame le Maire expose au conseil que la médiation est un processus par lequel 2 ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends avec l'aide d'un tiers, le médiateur choisi par elles ou désigné avec leur accord, par le juge saisi du litige.

L'accord auquel peuvent parvenir les parties dans le cadre de ce processus est soumis à l'homologation du juge qui lui donne force exécutoire.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à représenter la commune dans le cadre de la procédure de médiation avec l'intercommunalité Terres du Lauragais, et l'autoriser à signer la convention de médiation ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Monsieur Parker : « Qui a décidé que nous ne demandons le rattrapage que sur 1 an ½ ? »

Madame le Maire : « La médiatrice a pris à part chaque commune et la majorité des communes a décidé de demander 2 ans de rattrapage. Puis le Président de Terre du Lauragais a proposé 1 an. La médiatrice a conseillé 1 an ½. Le Président de TDL a accepté, puis est revenu sur sa décision le lendemain et ne propose plus que 1 an. »



2

Madame Durand : « Devons-nous délibérer sur le montant du rattrapage ou sur l'entrée en médiation ? »

Madame le Maire : « Nous devons délibérer pour me donner l'autorisation d'entrer en médiation. »

Monsieur Ribault : « Est-ce que l'on accepte 1 an ½ ? »

Madame le Maire : « C'est un autre débat. »

Monsieur Parker : « C'est une affaire qui traîne depuis plus d'un an. »

Madame le Maire : « Si on part au Tribunal, le juge a deux solutions : soit il valide la délibération de Cœurs Lauragais de 2014 à ce moment-là, nous pourrions récupérer notre dû, soit il valide la délibération de Terres de Lauragais et nous perdons tout. »

Madame Laffon : « Comment se passaient les discussions sous l'ancien mandat ? »

Madame le Maire : « Il n'y a eu aucune discussion possible. »

**La délibération est soumise au vote.**

#### RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

## **2. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2020 de BOURG-SAINT-BERNARD**

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal, les articles L.212-8, R.212-21 à R.212-23 du Code de l'Education.

Madame Le Maire indique que le montant des dépenses des écoles publiques de la Commune s'élève pour 2020 à 97 363€ pour 100 élèves soit un coût moyen par élève de 974 €.

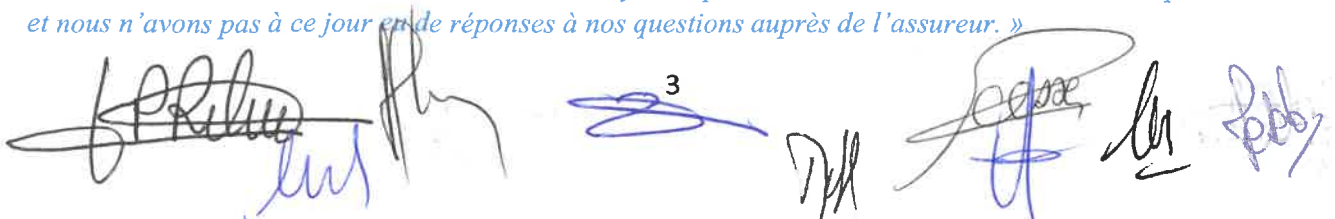
Le conseil municipal doit délibérer pour demander une participation aux communes extérieures, calculer au prorata du nombres d'élèves et autoriser le Maire à signer tout document qui s'avèrent nécessaire à traduire ces décisions.

Monsieur Allioux : « Le principe de cette répartition est que Vallesvilles et Saussens nous reversent le coût de leurs enfants présents dans notre école, et nous reversons le coût de nos enfants présents à l'école de Vallesvilles. Le montant est déterminé en fonction de l'ensemble des dépenses payées et liées à l'école, puis proratisé au nombre d'enfants. Nous avons fait remarquer que le poste électricité de l'école de Vallesvilles est pratiquement équivalent au poste de l'école de Bourg Saint Bernard, alors que cette dernière est beaucoup plus grande. Vallesvilles va investiguer et nous tiens au courant. »

Madame Durand : « Les frais ont-ils augmentés par rapport à 2019 ? »

Madame le Maire : « Oui. Pour information les granulés pour le chauffage est rentré en novembre, mais a été proratisé sur 3 mois. »

Monsieur Allioux : « Nous sommes en train d'analyser le poste des assurances, car nous n'avons pas de détail et nous n'avons pas à ce jour en de réponses à nos questions auprès de l'assureur. »



Handwritten signatures of council members in blue ink. A small number '3' is written above one of the signatures.

Madame le Maire : « Les calculs sont basés sur la superficie des bâtiments assurés. »

Madame Durand : « Quel est le problème avec le montant de l'électricité payé par Vallesvilles ? »

Monsieur Allioux : « Ils doivent vérifier pourquoi ils ont eu cette consommation excessive, d'autant plus qu'il s'agit d'un bâtiment basse consommation. »

Madame Durand : « Madame le Maire de Saussens avait demandé des justificatifs pour nos dépenses. »

Madame le Maire : « Nous lui avons transmis nos livres de comptes. Elle est d'accord, il n'y a pas de litige. Sa question était légitime. »

**La délibération est soumise au vote.**

#### RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

### **3. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 2020.**

Madame Le Maire expose au Conseil municipal le calcul de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'ALSH.

Madame Le Maire indique que le montant des dépenses de l'ALSH de la Commune s'élève pour 2020 à 6 138€ pour 70 élèves soit un coût moyen par enfant de 88€.

Le conseil municipal doit délibérer pour demander une participation aux communes extérieures, calculer au prorata du nombres d'élèves et autoriser le Maire à signer tout document qui s'avèrent nécessaire à traduire ces décisions.

Monsieur Allioux : « Il s'agit de dépenses engagées directement. Le calcul est plus facile. »

**La délibération est soumise au vote.**

#### RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

### **4. Participation communale aux charges de fonctionnement de l'école de Vallesvilles 2020.**

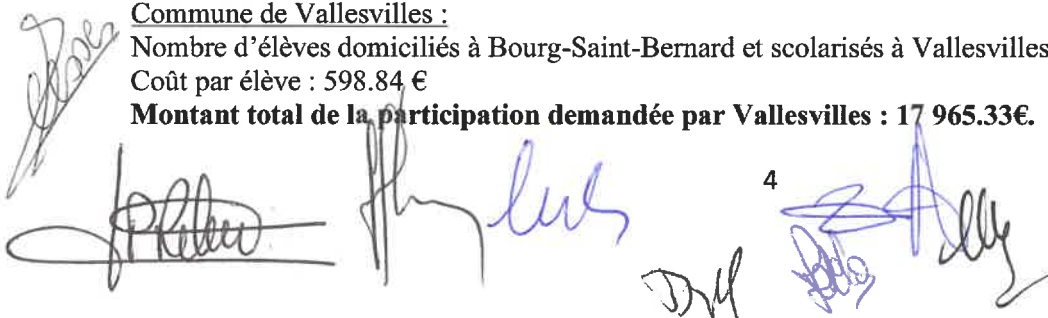
Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal des courriers de la mairie de Vallesvilles (commune intégrée au RPI (Bourg-Saint-Bernard – Vallesvilles – Saussens) concernant les dépenses des écoles primaires année 2020. Elle précise, au vu des fiches de calcul reçues de la mairie précitée, les différents éléments de ces répartitions.

Commune de Vallesvilles :

Nombre d'élèves domiciliés à Bourg-Saint-Bernard et scolarisés à Vallesvilles : 30

Coût par élève : 598.84 €

**Montant total de la participation demandée par Vallesvilles : 17 965.33€.**



4

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter les éléments de calcul de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de Vallesvilles pour 2020 et d'en assurer le remboursement dans sa totalité et de prélever à l'article 62878 du budget communal le montant de cette participation.

Monsieur Allioux : « Comme dit précédemment, ils doivent analyser les dépenses d'électricité et d'assurances. »

**La délibération est soumise au vote.**

#### RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

#### **5. Baux logements communaux 1 bis et 1 ter allée de la mairie.**

Madame le Maire expose au conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, la commune reprend en gestion communale les logements, appartenant à la collectivité, situés au 1 bis et 1 ter Allée de la mairie, 55 Grand Rue et Hameau de Roques.

A ce jour, seul 2 logements, situés allée de la mairie sont actuellement occupés.

Suite à la réception des dossiers transmis par la cité jardin, il convient d'établir les baux et de fixer le prix des loyers hors charges.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir le prix, hors charges, des loyers comme fixé préalablement par la cité jardin à savoir :

- 1 bis allée de la mairie : **480.69€**
- 1 ter allée de la mairie : **429.72€**

Le conseil municipal doit délibérer pour valider les baux ainsi établit, de maintenir le prix des loyers comme énoncé et autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la gestion communale des logements.

Madame le Maire : « Comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons repris la gestion des loyers pour les appartements qui sont propriété de la commune. Auparavant ces loyers étaient gérés par la Cité Jardins. Compte tenu du mauvais suivi de ces loyers, la perceptrice nous a recommandé de passer par le Trésor Public qui a des moyens plus modernes et plus efficaces pour récupérer le montant de ces loyers en cas d'impayés. Nous avons récupéré les baux depuis le 28 avril. A ce jour les 2 appartements concernés sont ceux au-dessus de la Mairie. Nous maintenons le même montant de loyer et les mêmes charges. »

Madame Jalabert : « Il s'agit de contrats types. »

Monsieur Parker : « Est-ce qu'il s'agit de nouveaux contrats ? »

Madame le Maire : « Non. Nous devons étudier le cas du bail d'un des deux appartements, car il était loué au nom de 2 locataires et l'un des deux est malheureusement décédé. »

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. From left to right: a large signature, a signature with 'luc' written below it, a signature with '5' written below it, a signature with 'DR' written below it, a signature with 'PDS' written below it, and a signature with 'M. H.' written below it.

Monsieur Parker : « S'il s'agit d'un nouveau contrat, ne faut-il pas faire toutes les annexes énergétiques obligatoires ? »

Madame le Maire : « Nous allons demander l'avis de l'ATD. »

**La délibération est soumise au vote.**

#### RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

**6. Choix du prestataire pour établir la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement et autoriser le maire à demander les subventions auprès du conseil départementale et de l'agence de l'eau.**

Délibération ajournée et reportée lors d'un prochain conseil.

Monsieur Lauth est en charge de ce dossier : « Nous devons faire un plan de notre circuit d'assainissement. Comme nous travaillons sur la refonte de notre PLU, il est intéressant de faire ce plan maintenant. Je n'ai pas tous les éléments et devis nécessaires. Je préfère prendre un peu plus de temps et présenter ce dossier lors d'un prochain conseil. Nous devrions prévoir également un plan d'évacuation des eaux pluviales. »

Monsieur Loup : « Ces travaux sont effectués par des sociétés d'ingénieries. Ils mettent des capteurs et calculent les effets. »

### Informations

1. Information sur l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus

Madame le Maire présente les documents relatifs aux indemnités perçues par les élus en 2020.

2. Rapport d'activités 2019 de Terre du Lauragais.

Madame le Maire nous explique en quoi cela consiste : « Ce rapport présente les différents moyens dont disposent l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pour informer leurs communes membres des activités et de la situation financière de la structure intercommunale. Tous les ans, avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

L'intercommunalité l'ont présenté en conseil, mais ne l'ont pas fait paraître. »

Monsieur Parker : « Où peut-on trouver ce rapport ? »

Madame le Maire : « Il faut aller le chercher sur le site de Terre du Lauragais. Vous avez dû tous recevoir les codes d'accès. »

3. Relecture du PADD : définition d'une date

#### LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Le PADD est la bible du plan local d'urbanisme, c'est un document très intéressant puisqu'en le lisant, vous allez prendre connaissance des objectifs architecturaux et économiques que souhaite mettre en place la Commune vous concernant. A titre d'exemple, vous allez savoir quelles sont les zones qui seront destinés à**

*être davantage bâties, et sous quelle forme architecturale. Vous allez également connaître les parties du territoire destinées à accueillir par exemple les décharges...ou les espaces agricoles.*

*Vous avez reçu la première version du PADD*

*Il s'agit à présent de convenir d'une date pour recueillir les différentes remarques dans le but de finaliser ce document qui est l'expression de la politique que nous voulons mener pour l'établissement du Plan Local d'Urbanisme.*

*Diagnostic : Messieurs Ribault et Lauth, l'ont lu et il y a des erreurs.*

*Monsieur Ribault : « Le PADD est politique. Ils vont nous renvoyer les documents pour en parler lors de notre prochaine réunion. »*

*Monsieur Lauth : « Le diagnostic est un état des lieux. Ces deux documents vont évoluer dans la semaine. Ils vous seront renvoyés et seront à lire avant la réunion afin de relever les points à revoir.*

*Monsieur Allieux : « Je pense qu'il faut 3 semaines pour étudier ces documents. »*

*Monsieur Ribault : « Il faudrait envisager une réunion avec Réseau 31 et le SDIS »*

*La réunion est fixée le 29 juin à 20h30*

#### **4. Tableau de répartition pour les élections départementales et régionales**

*Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Compte tenu de ce double scrutin, le vote se fera à la salle polyvalente. Il faut prévoir 6 personnes par créneau de 3h30. Cela implique notre présence sur 2 créneaux un dimanche et un créneau le dimanche suivant ou inversement.*

*Monsieur Allieux nous présente un tableau à compléter.*

*Madame Gallois : « Pourquoi ne fait-on pas appel à des administrés ? »*

*Madame Jalabert : « Nous devons être prudents sur notre choix de personnes. Il s'agit d'élections. »*

*Madame le Maire : « Il faut compléter ce tableau au plus vite. »*

*Madame Gallois : « J'ai été interpellée par des administrés qui se plaignent de ne pas assez participer. Cela participerait à la dynamique du village. »*

*Madame le Maire : « Il est difficile d'associer la population dans ce genre d'exercice. »*

*Monsieur Ribault : « Ceux pour qui c'est un premier mandat, souhaitent-ils une formation ? »*

*Monsieur Allieux : « Prévoir éventuellement une formation lors du prochain conseil. »*

### **Vie de la commune**

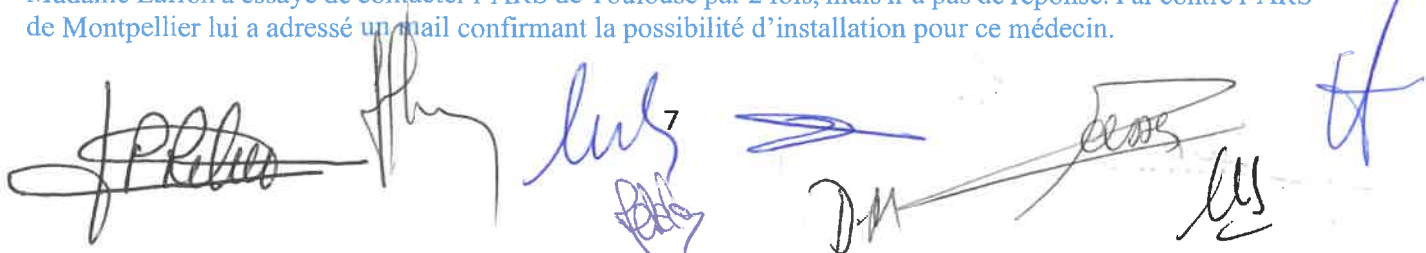
#### **1. Devenir du logement de la poste : compte rendu de visite**

*Présentation par Madame Jalabert et Madame Laffon.*

*L'appartement a été visité par le futur médecin et elle est très intéressée.*

*Du fait de la transformation de cette habitation en ERP, des travaux sont à prévoir en matière d'accessibilité et de remises aux normes. Ceci va générer des frais conséquents.*

*Madame Laffon a essayé de contacter l'ARS de Toulouse par 2 fois, mais n'a pas de réponse. Par contre l'ARS de Montpellier lui a adressé un mail confirmant la possibilité d'installation pour ce médecin.*

A collection of handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature on the left, a signature with a '7' above it, a signature with a 'D' below it, and several other initials and signatures on the right side.

## 2. Compte rendu de la gestion des incivilités

Monsieur Ribault a assisté à une formation « Gestion des incivilités » organisée par les Maires de France et Terres du Lauragais.

Monsieur Ribault : « Il y avait la présence du GIGN. Ils nous ont montré comment gérer les situations devant des personnes très énervées. J'ai trouvé cette formation très intéressante. »

Madame Laffon : « Je mets en place ce type de formation pour les personnels hospitaliers qui doivent faire face de plus en plus souvent à des incivilités de plus en plus violentes »

Une autre cession est prévue, et Madame le Maire nous a envoyé un mail pour nous inscrire si nous sommes intéressés.

## 3. Compte rendu des actions menées

### Lotissement du Moulin 1

Monsieur Ribault nous informe que la rue du Lauragais sera éclairée à partir de demain soir.

### Actions à mener :

Monsieur Parker : « Sur le tableau des actions à mener, je constate que je suis sur certaines actions, il y a des chiffres sur le budget, mais il n'y a toujours pas eu de réunion de groupe. »

Madame Durand : « Pourquoi il y a du vert clair, du jaune et du blanc sur ce tableau ? A quoi correspondent les couleurs ? Je souhaite ne plus faire partie de ces groupes car je ne suis pas sollicitée. »  
Je suis dans le groupe qui doit travailler sur l'intercommunalité. Est-ce qu'il s'agit d'étudier le changement d'EPCI ? »

Madame le Maire : « Je pense qu'il faut laisser décanter l'affaire avec TDL avant de faire des études pour changer d'intercommunalité. »

Madame Gallois : « Je suis sur l'action concernant le sens unique, mais je n'ai jamais été contactée. Il faut associer une ligne à une commission. Il y a un flou. »

Monsieur Lauth : « Il y a un besoin de lever le flou. Il faut créer un groupe si la commission n'existe pas. »

Madame Laffon : « Je ne l'entend pas comme ça. Pour l'installation du médecin, je ne suis pas dans la commission travaux, mais le dossier comporte des actions travaux. »

Monsieur Allioux : « Nous ne sommes pas dans le cloisonnement. Il y a suffisamment de sujet pour tout le monde. Il faut nommer un référent. Je refais le tableau. »

Madame le Maire : « Je pense qu'il y a deux priorités, le docteur et la crèche.

### Questions diverses

La séance est levée à 22h40.



8